

0850147Y  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE CHARLES MILCENDEAU  
9 RUE PIERRE DE COUBERTIN  
85301 CHALLANS CEDEX  
Tel : 0251608970

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 16  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 16/09/2024  
Réuni le : 24/09/2024  
Sous la présidence de : Sebastien Lotode  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ATE / TROUSSE A PROJETS (annule et remplace l'acte n° 2024-64 du 04/07/2024  
Le Conseil d'administration accepte les dons versés dans le cadre du dispositif "La Trousse à projets - Aire terrestre éducative (ATE).  
Ces dons se répartissent comme suit :  
- 215,05 € versés par des particuliers (frais de gestion déduits),  
- 4 000,00 € de subvention complémentaire accordée par l'Office français de la biodiversité.  
Soit un montant total de 4 215,05 €.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0